

Didier Inizan, président du club d'entreprises de Concarneau : « Notre force, c'est le collectif »

Didier Inizan, le patron de la société Oceade Bretagne, est le président fondateur du club d'entreprises du pays de Concarneau. Son initiative remonte à 2016.

Publié le 7 Fév 18 à 7:01



Didier Inizan est le président du club d'entreprises du pays de Concarneau. (©Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon)

« Quand j'ai quitté la pépinière d'entreprises de Quimper pour m'installer à Concarneau, je me suis retrouvé un peu seul. » Didier Inizan, le patron de la société [Oceade Bretagne](#), a donc eu l'idée et pris l'initiative de créer le club d'entreprises du pays de Concarneau.

Depuis sa création en 2016, l'association a rapidement trouvé ses marques. Elle regroupe une quarantaine de dirigeants d'entreprise.

Une trentaine de métiers différents sont représentés dont une entreprise adaptée qui emploie des personnes handicapées. Je tenais à ce qu'elle adhère au club.

Le fonctionnement est simple : « Nous organisons une réunion chaque mois sur une thématique choisie par les membres. » Les prochains rendez-vous, le 9 février et le 16 mars 2018, porteront respectivement sur la place de l'intérim et le métier de notaire.

[Le club](#) participe aussi aux événements organisés sur son territoire comme le forum de la création et de la reprise d'entreprise de [Concarneau Cornouaille agglomération](#).

50 membres maximum

Le club a établi une charte claire et non moins précise. L'un de ses points stipule que l'association est apolitique et laïque. Un autre insiste sur les valeurs : le respect, la convivialité et le partage.

« On ne rentre pas dans le club pour profiter des autres mais pour se soutenir. »

Cette charte indique aussi que le nombre maximal d'adhérents est fixé à 50. « On ne recrute pas ! Les chefs d'entreprise viennent surtout par le bouche-à-oreille. À vrai dire, on ne recherche pas à faire du quantitatif. »

Didier Inizan attaque sa troisième et dernière année de président du club. Après, il compte bien passer la main. « Je ne ferai pas de nouveau mandat car je considère qu'un président ne doit pas rester trop longtemps à la tête d'une association. Et qu'aujourd'hui, notre force, c'est le collectif. »

Infos pratiques. Cotation : 75 euros par an. Rens. : <https://cepc.bzh>
Matthieu GainLe Courrier - Le Progrès